

Semaine de l'énergie dans les collectivités territoriales de la région Centre

Dans le cadre du réseau Energie'villes et afin de promouvoir la maîtrise de l'énergie auprès de tous les agents des collectivités, l'organisation d'une *Semaine de l'énergie* est proposée aux communes adhérentes pour le printemps 2008. Lors de cette semaine, des animations seront proposées dans la mairie des communes participantes, elles amèneront chacun à une réflexion sur ses modes de consommation chez soi et sur son lieu de travail. Cette *Semaine de l'énergie* offrira également l'occasion d'échanges qui n'ont pas toujours lieu entre les services sur les actions mises en œuvre par la commune en faveur de l'efficacité énergétique.

Le programme proposé est le suivant :

- Stand d'information sur l'énergie pour les agents des communes
- Présentation d'une exposition sous forme de panneaux
- Organisation d'une conférence à destination des agents de la commune.
- Possibilité d'accueillir une permanence de l'Espace Info Energie à destination du grand public.

Ce sont les membres du réseau Energie'villes qui prendront en charge l'organisation de la *Semaine de l'énergie* dans leur commune et qui interviendront lors de la conférence. Ils seront soutenus bien entendu par les animateurs du réseau et auront à leur disposition tous les outils nécessaires à la mise en place de cet événement (affiches, présentation power point de la conférence, DVD à diffuser pendant la conférence, expositions, documents de communication, ...).

Deux ateliers de préparation seront organisés par le réseau Energie'villes. Ils constitueront un soutien pour l'organisation de la *Semaine* et permettront de présenter les documents et outils mis à disposition.

Une fiche détaillée de présentation de l'événement se trouve sur le site du réseau Energie'villes.

ADHÉSION AU RÉSEAU ENERGIE'VILLES

Vous êtes agent d'une collectivité de la région Centre de 5 000 à 15000 habitants et souhaitez rejoindre le réseau, contactez :
Pascale LE STRAT,
pascale.lestrat@wanadoo.fr
Animation du réseau : énergies demain
Site du réseau : www.online-village.com

Lettre éditée par énergies demain
99 rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
Tél. : 01 42 87 23 27 - Fax : 01 43 63 11 46
Directeurs de la publication :
Nicolas Houdant, Pascale Le Strat
Rédaction : Claire Le Strat
Conception graphique : Valérie Hauptert

Projets exemplaires

Appels à projets

Dans le cadre de leur convention de partenariat, la Région Centre et l'ADEME ont lancé deux appels à projets intitulés « Efficacité énergétique dans les bâtiments » et « Intégration architecturale des systèmes photovoltaïques » décrits ci-dessous.



Futur siège de Wirecom

Efficacité énergétique dans les bâtiments

Cet appel à projets a pour objectif d'inciter à la construction de bâtiments à haute performance énergétique et à la rénovation dans ce sens des bâtiments existants, en particulier les logements sociaux. Les performances exigées sont les suivantes :

Construction : la consommation conventionnelle d'énergie (chauffage + refroidissement + production d'eau chaude sanitaire + ventilation + éclairage) doit être inférieure de 50% à la consommation de référence définie par la RT 2005. En outre, la production annuelle à partir d'énergies renouvelables doit être au moins égale à la consommation conventionnelle d'énergie annuelle du bâtiment (« bâtiment à énergie positive »).

Rénovation : la consommation conventionnelle doit être inférieure à 80 kWh/m².an et le trio chauffage + ventilation + refroidissement doit rester inférieur à 50 kWh/m².an. Les aides accordées portent sur la réalisation des études et des travaux (maximum de 100€/m² plafonné à 100 000 € par projet).

Dates de dépôt des dossiers :

soit du 04/03/08 au 20/05/08, ou bien du 01/07/08 au 02/10/08

Intégration architecturale des systèmes photovoltaïques

Cet appel à projets concerne exclusivement les **projets d'intégration architecturale du photovoltaïque au bâtiment** pour des projets neufs ou de réhabilitation lourde; la surimposition des modules sur toiture, ainsi que leur pose en toiture terrasse ou au sol en sont exclus.

De manière à soutenir un plus grand nombre de projets, la puissance installée sera limitée à 50 kWc.

Conditions d'éligibilité :

- > Projet conforme au "Guide de rédaction du cahier des charges technique de consultation à destination du maître d'ouvrage" (ADEME, juin 2004, n°5047) ;
- > Respect des documents techniques unifiés (DTU) et autres réglementations applicables ;
- > Prévoir un dispositif de suivi du productible et du fonctionnement général de l'installation.

La Région et l'ADEME ont prévu d'attribuer une aide conjointe maximale de 1,5 €/Wc aux projets retenus.

Dates de dépôt des dossiers :

du 29/04 au 10/07.

Cahiers des charges complets et dossiers de candidature à télécharger sur le site www.regioncentre.fr/rubrique « Environnement »

agenda de la région Centre

- **28 et 29 mai 2008** "Énergies et Bâtiments : quels défis ?" co-organisé par la Région Centre et le Pôle de compétitivité S²E², à l'Université d'Orléans (www.neso2008.org)
- **3 et 4 juin 2008** 5^{ème} édition des Ateliers du Développement Durable à Orléans



Conseil Régional Centre

Direction Générale
"Stratégies, Europe, Partenariats, Transversalité", Pôle Efficacité Énergétique
9, rue Saint Pierre Lentin
45041 Orléans cedex
Tél. : 02 38 70 27 72



énergie'villes

#1

LETTRE D'INFO DU RÉSEAU ENERGIE'VILLES EN RÉGION CENTRE

témoignage

Michel TINDILLERE, Conseiller Municipal Délégué à la mairie de Gien, environnement, maîtrise de l'énergie, risques majeurs, membre du réseau Energie'villes.

« Le 11 décembre, jour de l'itinéraire Bois-énergie en région Centre, a été une journée bien remplie, mais très, très intéressante. Avec ces nombreuses étapes techniques riches en découvertes, pleines d'intérêt et variées, le temps passé dans l'Indre ne nous a pas paru bien long. Ce type de regroupement permet, entre les membres du groupe Energie'villes, des échanges intéressants et très conviviaux. Merci de cette organisation et à bientôt pour de nouvelles aventures sur l'énergie. »

Une information continue des membres du réseau

Parallèlement aux sessions thématiques et aux visites, un site internet permet aux adhérents d'échanger leurs expériences et de se tenir informés de l'actualité nationale et régionale concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (législation, appels à projets, colloques...). Ce site met en ligne également l'actualité du réseau (prochaines sessions, visites ou ateliers), les adhérents y trouvent notamment les fichiers de présentation des anciennes sessions et le compte-rendu des visites.



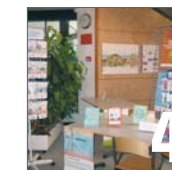
Le réseau : un premier bilan



Nouvelle réglementation thermique (RT 2005)



Appels à projets



Semaine de l'énergie dans les collectivités territoriales de la région centre

Le réseau : une année 2007 bien remplie

Un premier bilan

Créé à l'initiative de la Région Centre, le réseau Energie'villes a pour objectif de proposer un dispositif d'accompagnement des communes de 5 000 à 15 000 habitants de la région en vue de les aider à maîtriser leur consommation d'énergie et à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables. Dans cette optique, les adhérents du réseau se voient proposer régulièrement des sessions de formation, des visites de sites exemplaires et des ateliers pratiques sur différentes thématiques. Plus de six mois après la réunion plénière de lancement du réseau Energie'villes, l'heure est au premier bilan.

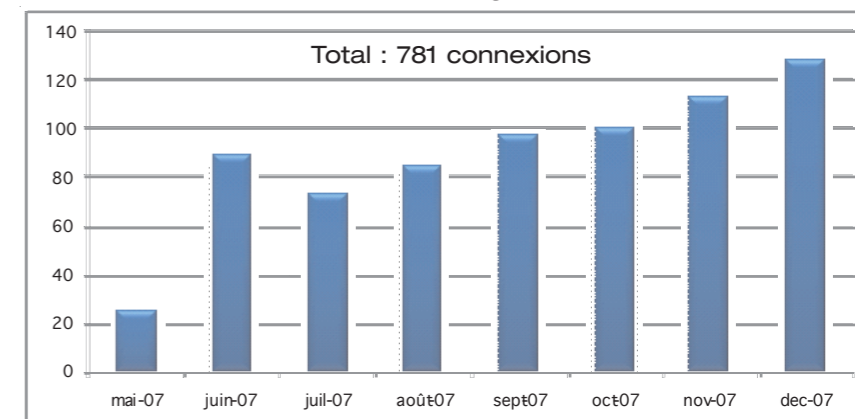
Au total, 52 personnes adhèrent au réseau, ce qui représente 30 collectivités

territoriales. A l'heure actuelle, en plus de la première assemblée plénière, deux visites et deux sessions d'information ont eu lieu, dont voici un léger aperçu. →

Chaufferie Bois de Neuvy-St-Sepulchre



Connexions des adhérents du Réseau Energie'villes au site internet en 2007



Le réseau : une année 2007 bien remplie

→ Première session du 03 juillet : « Gestion énergétique du patrimoine d'une commune »

L'objectif était de montrer l'intérêt pour une collectivité territoriale de procéder à une gestion énergétique de son patrimoine et de fournir aux adhérents les méthodes pour la mettre en place. La session s'est articulée autour des thèmes suivants : **enjeux, mise en œuvre, financement et sensibilisation**. Les nombreuses interventions et retours d'expérience des participants ont contribué à l'intérêt de cette session. Chacun a pu témoigner de l'état de réalisation de la gestion énergétique du patrimoine dans sa commune. Il y avait au total 22 personnes présentes et 15 communes représentées, ainsi que le Conseil Général d'Eure-et-Loir, le Conseil Régional, l'ADEME et la Régie du Pays Chartrain.

Première journée de visite sur le thème de l'énergie solaire le 11 octobre

Cette journée s'est déroulée autour de deux visites d'installations solaires collectives :

- Visite d'une installation de moquette solaire sur toit terrasse permettant de chauffer l'eau du bassin extérieur de la piscine de Mer (Loir-et-Cher), en présence de Philippe Gérard, directeur des Services Techniques de la Commune de Mer



Visite de la piscine de Mer
180 m² de moquette solaire en toiture terrasse

- Visite des installations thermiques (capteurs solaires et pompe à chaleur) de la maison de retraite Debrou à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire), en présence de Lionel Hodimont, Société FORCLUM



100 m² de capteurs solaires thermiques en terrasse

Ces visites ont permis de répondre aux nombreuses questions des six adhérents présents sur les aspects techniques, juridiques, architecturaux et financiers des projets solaires.



Plate-forme d'approvisionnement « Les Bois Chauds du Berry »

Deuxième session du 27 novembre : « Optimisation énergétique d'un bâtiment »

La deuxième session s'est inscrite dans la continuité de la première. L'objectif était de présenter des solutions performantes d'optimisation énergétique d'un bâtiment à travers trois interventions :

- Intervention de M. Hodimont, responsable Régional Maintenance de la Société FORCLUM, spécialisée dans le génie climatique, le génie électrique et l'optimisation énergétique des bâtiments. Ses propos ont porté notamment sur la nécessité de valoriser toutes les ressources disponibles, en particulier celles qui sont « gratuites » (récupérer par exemple l'air chaud évacué par une VMC pour alimenter en partie une pompe à chaleur). Un principe qu'il a illustré par des exemples de réalisations.
- Intervention de M. Allard, PDG de la Société WIRECOM, spécialisée dans la gestion technique du bâtiment. L'innovation de WIRECOM réside dans l'utilisation du réseau électrique existant (le « Courant Porteur en Ligne ») pour transmettre des informations et optimiser ainsi la consommation énergétique d'un bâtiment.

- Retour d'expérience de M. Benoît, responsable du service Chauffage de la Mairie d'Orléans, venu présenter la gestion des chaufferies de la ville d'Orléans à travers les aspects techniques, économiques et juridiques.

Deuxième journée de visite sur le thème du bois-énergie le 11 décembre

Cette journée, organisée en partenariat avec Arbocentre (Association interprofessionnelle du bois en région Centre), a été l'occasion de visiter les chaufferies bois et leur réseau de chaleur des communes du Poinçonnet et de Neuvy-Saint-

Sepulchre (Indre) en présence d'élus. Les 24 participants ont également pu visiter la plate-forme d'approvisionnement « Les Bois Chauds du Berry » en présence du PDG. La chaufferie du Poinçonnet fonctionne depuis octobre 2006 et alimente 14 bâtiments communaux (mairie, école, gymnase,...), quant à celle de Neuvy-Saint-Sepulchre, elle permet d'alimenter les bâtiments communaux regroupés (mairie, 2 écoles, salle des fêtes) la perception, la maison paramédicale et 12 logements HLM. La capacité de la chaufferie bois permettra également de chauffer le collège, la gendarmerie et la maison des jeunes.

Pour ces deux communes, le bois-énergie s'est avéré être une source d'énergie très intéressante en termes de dynamisme économique local (proximité de la plate-forme d'approvisionnement) et de protection de l'environnement. ■

PLANNING ANNÉE 2008

6 & 7 mars

Session 3 : l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments

Fin mars

Atelier/journée d'étude HQE (présentation théorique le matin et cas d'étude l'après-midi)

Début avril

Atelier de préparation de la semaine de l'énergie

Mai

Session 4 : Valorisation des énergies renouvelables (Bois, Géothermie, Biogaz)

Juin

Atelier de lancement de la semaine de l'énergie, Semaine de l'énergie dans les collectivités territoriales

Juillet Lettre 2

Septembre

Session 5 : Valorisation des énergies renouvelables (Solaire, Eolien)

Octobre Visite 2

Décembre

Session 6 : L'énergie dans l'aménagement et l'urbanisme - Lettre 3

Focus : les nouvelles réglementations dans le bâtiment

Nouvelle réglementation thermique (RT 2005) : ce qui change

Montré du doigt comme étant le secteur le plus « énergivore » en France, le secteur du bâtiment a fait dernièrement l'objet de nouvelles exigences réglementaires.

Les grands principes restent les mêmes : la consommation globale d'énergie du bâtiment doit être inférieure à la consommation d'un bâtiment de référence (bâtiment à l'architecture identique dont les ouvrages et équipements constitutifs remplissent les exigences de la réglementation).

Une des grandes nouveautés de la RT 2005 est l'introduction d'une limite supérieure de consommation globale **pour les logements**, en fonction du type de chauffage et du climat.

La RT 2005 appliquée aux bâtiments neufs

Pour les constructions neuves, la RT 2005 s'applique depuis le **1^{er} septembre 2006**. Elle renforce en moyenne de 15% les exigences de la RT 2000 et présente plusieurs nouveautés :

> **Une meilleure lisibilité de la performance énergétique** : les consommations d'énergie sont désormais exprimées en kWh/m².an (au lieu de kWh/an)

> **De nouvelles consommations prises en compte** : aux consommations de chauffage, ventilation, d'eau chaude sanitaire et d'éclairage dans le tertiaire, s'ajoutent dans la consommation globale celles de refroidissement et d'éclairage pour tous les bâtiments.

> **Des exigences renforcées** :

- Diminution de 20% des pertes par ponts thermiques
- Renforcement de 10% de la résistance thermique des parois
- La référence des chaudières à combustibles fossiles devient la chaudière basse température et celle du chauffage électrique devient le panneau rayonnant.
- Meilleure isolation des réseaux de distribution
- Gain énergétique plus important sur les

dépense de ventilation

- Référence particulière introduite pour les pompes à chaleur et systèmes de refroidissement (coefficient de performance > 2.45)

> La valorisation des Energies Renouvelables

La RT 2005 encourage le recours aux énergies renouvelables en les introduisant en référence. Par exemple, le solaire thermique est prévu comme solution de référence pour la production d'eau chaude sanitaire. A cela s'ajoute une meilleure valorisation des chaudières bois et des pompes à chaleur.

Bâtiments existants : la première réglementation thermique

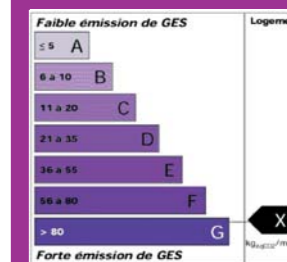
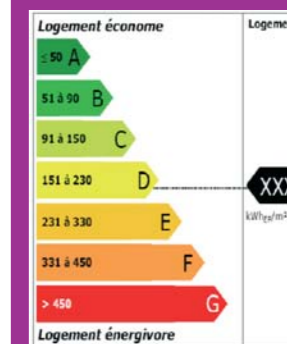
L'autre révolution de la RT 2005 concerne son application, à partir du **1^{er} avril 2008**, aux bâtiments existants sous certaines conditions. De nouvelles exigences (arrêté de mai 2007) sont applicables aux bâtiments de plus de 1000m² faisant l'objet de travaux de rénovation importants (plus de 25% de la valeur de l'ouvrage). Dans ce cas, le texte impose aussi une étude de faisabilité portant sur l'intégration des énergies renouvelables et autres solutions durables. Parallèlement, à partir du **1^{er} novembre 2007**, des exigences de performances minimales sont imposées à **tous** les bâtiments lors du remplacement ou de la mise en place de composants de l'enveloppe ou d'équipements énergétiques (chauffage, eau chaude, refroidissement, ventilation et éclairage). La RT 2005 vise donc à éliminer du marché, à terme, les équipements obsolètes en termes de performances énergétiques et privilégier la diffusion des meilleurs produits disponibles. ■

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Depuis le 1^{er} novembre 2006, le diagnostic de performance énergétique (DPE) doit être fourni par le vendeur d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le DPE est aussi exigé pour tout nouveau contrat de location et pour tout bâtiment neuf dont le permis de construire a été déposé après cette date.

Enfin, l'affichage de l'étiquette énergie est rendu obligatoire depuis le 2 janvier 2008 dans tous les bâtiments des collectivités recevant du public. Le DPE des logements et des locaux de type tertiaire se traduit notamment par une étiquette énergie semblable à l'étiquette énergie des équipements électroménagers ou d'éclairage, ou des voitures neuves. Cet affichage est un outil essentiel de communication et d'action pour inciter à la réalisation de travaux de réhabilitation.



Par ailleurs, le DPE est accompagné de recommandations destinées à améliorer la performance annoncée. Le diagnostic permet à l'acquéreur : > d'être informé sur les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ du bien qu'il souhaite acheter > d'être incité à réaliser des travaux d'économie d'énergie, grâce à des recommandations et des conseils de gestion.